

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

VILLE DE BANDOL



Bandol, le

27 OCT. 2022

M. le Préfet de Région des Bouches du Rhône
Direction régionale de l'environnement
de l'aménagement et du logement
Secrétariat général
16, rue Zattara
CS 70248

13 331 - MARSEILLE

Direction des services techniques et environnement
JPJ/FB/CEG/CL/ 2022 - n° 53

Affaire suivie par : Christophe Labrosa

☎ : 04.94.29.22.60

Email : technique.environnement@bandol.fr

Pièce-jointe : Notice environnementale

Plan des plages concédées et courrier du 29/04/21

Lettre RAR : 2 c 145 851 3664 4

Objet : Demande d'ajournement de l'arrêté n° AE-F09322P0156 du 08 juillet 2022, portant décision d'examen au cas par cas.

Monsieur le Préfet,

Par notre courrier en date du 29 avril 2021, la commune a engagé une étude préalable visant à répondre aux exigences formulées par les services de l'État afin de pouvoir procéder au rechargement en sable des plages communales.

L'année 2021/2022 a alors été l'occasion de lancer une étude plus complète sur la gestion du trait de côte des plages concédées. Celle-ci a permis de mettre en évidence la richesse de notre littoral mais aussi ses carences.

Conformément à cet engagement, nous avons transmis à vos services le 12 mai 2022 une demande d'examen au cas par cas aux fins de procéder au rechargement en sable de ces plages communales.

En date du 8 juillet 2022, vos services ont complété la demande initiale en conditionnant le prochain rechargement en sable à l'élaboration d'une étude d'impact.

Considérant les délais impartis et la complexité d'une telle étude qui puisse répondre en tout point aux exigences légitimes formulées, nous vous demandons un ajournement de votre décision à une date ultérieure le temps d'instruire celle-ci.

Les plages de Bandol disposent d'un capital touristique majeur qu'il est nécessaire de conserver, vous comprendrez l'importance de cet ajournement où une partie de l'économie de la commune est dépendante de l'attractivité touristique et résidentielle de son littoral.

Dans l'attente, je vous prie de croire, monsieur le Préfet, à l'expression de mes sincères considérations.



Jean-Paul JOSEPH,
Maire de Bandol

PLAN DE SITUATION
PLAGES CONCEDEES BANDOL

